

ING (B) Collect Portfolio
SICAV de droit belge
(Catégorie: placements satisfaisant aux conditions de la Directive 2009/65/CE)
Siège Social: avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0444.774.494

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de ING (B) Collect Portfolio (ci-après « la Société ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après « l'Assemblée ») qui se tiendra au siège social de la Société, avenue Marnix 23 à 1000 Bruxelles, le 27 août 2018 à 11h00, en vue de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Changement du représentant permanent du commissaire KPMG Réviseurs d'Entreprises

Proposition de décision: l'Assemblée prend acte du changement du représentant permanent du commissaire KPMG Réviseurs d'Entreprises. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL a décidé de remplacer Monsieur Peter Coox, auditeur, en qualité de représentant permanent par Monsieur Frans Simonetti, auditeur, et ce dès le 19 juin 2018.

2. Délégation de pouvoirs pour les formalités de dépôt et publication

Proposition de décision: l'Assemblée décide d'octroyer un mandat spécial à Madame Angélique Lechat, ainsi qu'à Madame Hilde Panneels, pouvant agir séparément, afin de publier, lorsque cela est requis, les décisions susmentionnées aux Annexes du Moniteur belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

Les actionnaires de la Société qui désirent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire ou s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions des statuts relatives au dépôt d'actions et à la représentation. Ils doivent notamment utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'Administration. Ce formulaire peut être obtenu au siège social de la Société, avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles (tél. 02/504 47 12). Les actions et les procurations doivent être déposées au moins six jours ouvrables avant l'Assemblée au siège de la Société ou auprès l'entité en charge du service financier.

Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais au siège social de la Société et auprès l'entité en charge du service financier.

Le service financier est assuré par RBC Investor Services Belgium, Zenith Building, 20ième étage, Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration de la Société